

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020**

Date de convocation : 16 septembre 2020

Délibération n° 2020-187
Nomenclature 7.1

En exercice : 64
Présents : 55
Votants : 63
Dont un pouvoir de :
M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD
Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON
Mme Véronique TORCHUT à Mme Charlotte TOUSSAINT
Mme Dominique DEREN à Mme Marie-Line CHEMINADE
M. François EHLINGER à Mme Véronique CAMBON
M. Charles DELCROIX à M. Ammar BERDAÏ
M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Centre Aquatique Aquarelle :
Approbation des tarifs pour la saison 2020-2021 des activités « école de natation enfants sur abonnement annuel », pour les usagers renouvelant leur inscription et création d'un tarif, à la séance, pour « stage d'apprentissage enfants »

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendès France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 55

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Annie GRELET, Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Dominique LUCQUIAUD, Cyrille BLATTES, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Amanda LESPINASSE, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Marie-Line CHEMINADE, Philippe CALLAUD, Ammar BERDAÏ, Philippe CREACHCADEC, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Joël TERRIEN, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Pierre MAUDOUX, Pierre DIETZ, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Rémy CATROU, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Excusée : 1

Madame Renée BENCHIMOL-LAURIBE.

Secrétaire de séance : Madame Véronique CAMBON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, II, 3°), « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 2013-149 du Conseil Communautaire en date du 21 novembre 2013 portant

définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » et de la compétence optionnelle « équipements culturels et sportifs » définissant d'intérêt communautaire la piscine Starzinsky, le Centre Aquatique Aquarelle et la piscine Saint Césaire,

Vu la délibération n°2020-115 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020 portant approbation des tarifs du Centre Aquatique Aquarelle, de la piscine Starzinsky et de la piscine Saint-Césaire,

Considérant la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19,

Considérant l'annulation en milieu d'année des activités « ECOLE DE NATATION ENFANTS SUR ABONNEMENT ANNUEL »,

Considérant que les enfants fréquentant ces activités renouvellent majoritairement leur inscription chaque année,

Considérant, par ailleurs, que la prestation « stage d'apprentissage enfants » peut être inférieure à 5 jours,

Considérant donc la nécessité de créer un tarif « à la séance » pour cette prestation,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les tarifs suivants, pour les usagers renouvelant leur inscription de 2019-2020 pour la saison 2020-2021 (1^{er} septembre/31 août) pour les activités « ECOLE DE NATATION ENFANTS SUR ABONNEMENT ANNUEL » :

	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
· JARDIN AQUATIQUE (ENFANTS DE 4 à 6 ans)	80,00 €	72,00 €
· ECOLE 1 ^{er} ENFANT de + de 6 ANS	80,00 €	72,00 €
· ECOLE 2 ^{ème} ENFANT de + de 6 ANS	64,00 €	NEANT
· ECOLE 3 ^{ème} ENFANT de + de 6 ANS	27,50 €	NEANT

- d'approuver les tarifs à la séance de la prestation « stage d'apprentissage enfants » pour 1 journée, à 9 € pour le plein tarif et 8 € pour le tarif réduit, applicables à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en charge de la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire à mettre à jour la grille tarifaire et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions par :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.